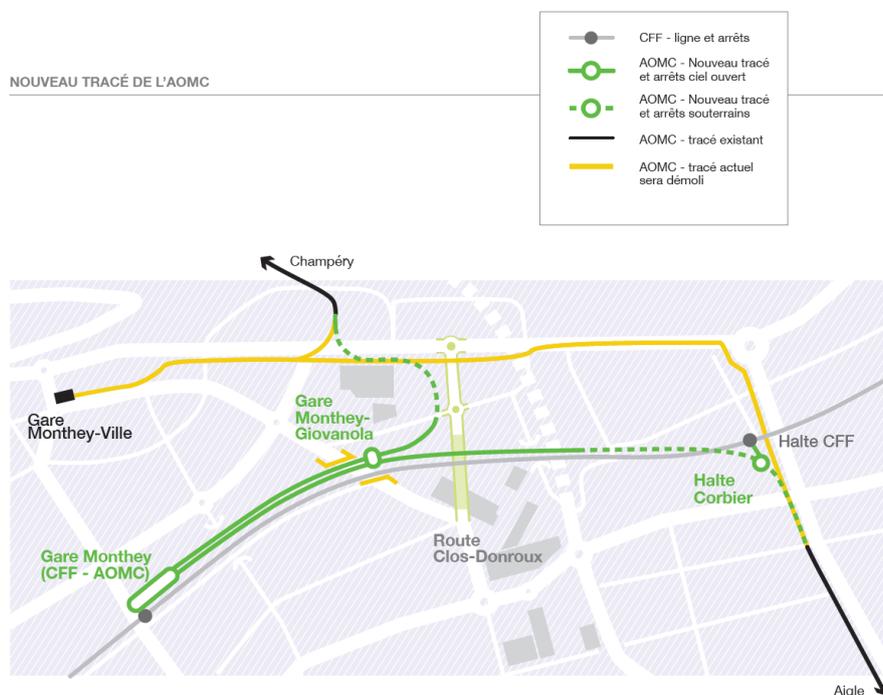


## Communiqué de presse

Aigle, le 9 décembre 2019

La procédure du dossier de sécurisation du tracé de l'AOMC entre Collombey-Muraz et Monthey est suspendue afin d'apporter des améliorations au projet. En effet, pour répondre favorablement à certaines demandes de riverains et aux compléments exigés par les services cantonaux et fédéraux, les Transports publics du Chablais (TPC), les communes et le canton ont décidé de suspendre la procédure en cours. Le début des travaux sera décalé de 2020 à 2022.

Pour rappel, déposé en mars 2018 à l'OFT, le dossier de sécurisation du tracé de l'AOMC implique la mise en site propre du chemin de fer, la démolition des voies sur la route et la construction d'un tracé indépendant pour le train. Le projet propose de réaliser une nouvelle voie depuis le carrefour du Corbier à Collombey jusqu'à la gare de Monthey. D'une longueur de 2.2 kilomètres, il passera en dessous de la voie CFF à la hauteur de la gare de Collombey où sera également réalisée une nouvelle halte souterraine. Une nouvelle gare, Monthey-Giovanola, verra le jour pour desservir le quartier des Dailles et de Clos-Donroux. L'accès aux grands magasins sera également assuré par cet arrêt. La ligne continuera ensuite jusqu'à Monthey. La connexion avec la Vallée d'Illiez se fera à la future gare de Monthey-Giovanola.



« La suspension d'un projet d'une telle envergure afin de répondre aux attentes de la population n'est pas exceptionnelle. Il n'y a aucune remise en question fondamentale du projet » explique Grégoire Praz, Directeur des TPC.

Les principales demandes concernent des améliorations touchant l'environnement telles que les nuisances sonores de la nouvelle route, la protection des eaux souterraines et le déplacement de la zone de gestion des matériaux (hors des quartiers habités) durant les travaux. Des aménagements visant à optimiser la mobilité douce autour du projet et le confort des voyageurs et des riverains seront entrepris, notamment par l'adaptation du passage inférieur et des rampes piétonnes de la gare de Monthey-Giovanola.

Malgré cette suspension, les discussions entre les TPC et les personnes ayant fait opposition se poursuivront afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

La sécurisation de la ligne AOMC est devisée à CHF 150 millions. Son financement est déterminé par le biais d'une convention signée par l'OFT, le Canton du Valais, les communes de Monthey et de Collombey-Muraz ainsi que par les TPC. La Confédération s'est ainsi engagée à soutenir ce projet à hauteur de 85%, soit CHF 127.5 millions, le canton pour CHF 15.75 millions, la commune de Monthey pour CHF 4.5 millions et celle de Collombey-Muraz pour CHF 2.25 millions.

**Pour plus d'information :**

Jacques Melly, Chef du dpt de la mobilité, du territoire et de l'environnement du Canton du Valais (027 606 33 00)

Stéphane Coppey, Président de Monthey, (079 290 92 40)

Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz (079 260 52 64)

Grégoire Praz, Directeur des TPC SA (079 736 00 65)